

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE À HUIS CLOS LE 18 NOVEMBRE 2020 À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Est absent, Monsieur le conseiller,	Marco Bellefeuille

◆◆◆

Tel que décrété par les arrêtés et décrets ministériels en vigueur, la séance du conseil municipal est tenue à huis clos et les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication. Le contenu de la séance sera publicisé dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-396

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant, en **retirant le point n° 7** et en **ajoutant le point n° 46.1** **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1015-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'Y RENDRE APPLICABLE L'USAGE LOCATION RÉSIDENTIELLE À COURT TERME (31 JOURS ET MOINS) ET D'Y PRÉVOIR LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ** :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 14 OCTOBRE 2020 À 19H30 ET LE 28 OCTOBRE 2020 À 17H**
4. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2020 ROUVERT LE 16 NOVEMBRE 2020**
5. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
- 5.1 **9384-2011 QUÉBEC INC. – 17E AVENUE – LOT NUMÉRO 5 301 217 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 372-89 – PROFONDEUR DU LOT**
6. **DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**
- 6.1 **5143, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC – LOT NUMÉRO 5 354 218 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – RÉNOVATIONS**
- 6.2 **7018, CROISSANT DU LAC – LOT NUMÉRO 5 529 899 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – RÉNOVATIONS**
- 6.3 **108980 CANADA INC. – RUE DES BOIS-FRANCS – LOT NUMÉRO 5 300 928 – RÈGLEMENT NUMÉRO 1008 RELATIF AUX IMMEUBLES DE 4 LOGEMENTS ET PLUS – 2E PRÉSENTATION**
- 6.4 **MUNICIPALITÉ DE RAWDON / POSTES CANADA – 11E AVENUE – LOT NUMÉRO 5 300 946 – ZONE 10 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – KIOSQUE POSTAL**

AUTRES SUJETS D'URBANISME

7. **DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE AFIN DE PROCÉDER À L'AJOUT D'UNE GRANDE AFFECTATION RÉCRÉATIVE INTENSIVE (RECI) - RETIRÉ**
8. **APPROBATION D'UN PLAN IMAGE ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS – LOT 5 353 297 – ROUTE 125 – MATRICULE N° 8298-24-9241**

PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'Y RENDRE APPLICABLE L'USAGE LOCATION RÉSIDENTIELLE À COURT TERME (31 JOURS ET MOINS) ET D'Y PRÉVOIR LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ
10. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENTIELLE R2-29 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE R1-503, D'AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES, BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES DANS LA ZONE R2-29 ET PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE R2-60 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PUBLIQUE P1-75

11. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

12. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL – QUARTIER DU CITOYEN
13. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN VÉHICULE « PICK-UP » CHEVROLET SILVERADO 1500 2021 – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
14. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE DÉCORATIONS LUMINEUSES
15. OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME DE MAINTENANCE AU GARAGE MUNICIPAL – VÉRIFICATION DU SYSTÈME ET DÉTECTION DE GAZ – ANNÉES 2021 À 2023
16. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES – ACCUEIL, SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS HIVERNALES ET CHALET DE LA PLAGE – PLAGE MUNICIPALE ET PARC DES CHUTES DORWIN – SAISON HIVERNALE 2020-2021
17. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'ÉCHANGE DE SERVICES – DESSERCOM INC.
18. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT ET OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES
19. AUTORISATION DE MISE EN VENTE – ÉQUIPEMENTS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIVISION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU
20. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21. MODIFICATIONS À LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX - TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE – DOSSIER N° 1162037
22. AMÉLIORATION ET ACQUISITIONS DE DIVERS ÉQUIPEMENTS - PARC NICHOL, PARC DE LA ROSERAIE ET PLAGE MUNICIPALE
23. EMBAUCHE JOURNALIER REMPLAÇANT - PARCS ET ESPACES VERTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
24. EMBAUCHE D'UNE CHAUFFEUSE-JOURNALIÈRE À LA VOIRIE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
25. RENOUELEMENT DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ DE L'ADJOINTE À LA DIRECTRICE DU GREFFE – VOLET CONTENTIEUX
26. REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS D'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR
27. RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À PROMOUVOIR L'ACHAT ET L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES POUR L'ANNÉE 2021 – RÈGLEMENT NUMÉRO 105-2016
28. AUTORISATION DE SIGNATURE – VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)
29. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME « FONDS DISPONIBLES POUR LE CANADA EN FÊTE » - MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN
30. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
31. CRÉATION D'UN COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)
32. JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE – 19 NOVEMBRE
33. RENOUELEMENT - ADHÉSION 2021 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
34. COUVERTURE D'ASSURANCE – LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON
35. COLLOQUE - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉSEAU ENVIRONNEMENT
36. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2020 - MOISSON LANAUDIÈRE
37. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI MATAWINIE – PLACE AUX JEUNES MATAWINIE 2020-2021
38. FIN DES TRAVAUX – RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-GRATTEN – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL-2016-484)
39. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR DIVERSES RUES – 6^E AVENUE, 9^E AVENUE ET RUE ALBERT - PAVAGE JD INC.

40. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX – CHEMIN DU LAC-GRATTEN – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.
41. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION PROVISOIRE – 1ERE COUCHE D'ASPHALTE (TRAVAUX 2020) - TRAVAUX DE FONDATION ET DE PAVAGE SUR LES RUES QUEEN ET FOREST-HILL – SINTRA INC.
42. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION DÉFINITIVE - TRAVAUX D'INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU AU PARC NICHOL – 9153-5955 QUÉBEC INC. (F.A.S TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS)
43. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – AJOUT D'UN PONCEAU – RUE PARK - JOBERT INC.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

44. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
 - 44.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS
 - 44.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS
 - 44.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS
 - 44.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
 - 44.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS
 - 44.6 LISTE DES ENGAGEMENTS
 - 44.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES
 - 44.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS
45. CORRESPONDANCE
46. AFFAIRES NOUVELLES
 - 46.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1015-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'Y RENDRE APPLICABLE L'USAGE LOCATION RÉSIDENTIELLE À COURT TERME (31 JOURS ET MOINS) ET D'Y PRÉVOIR LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ
47. PAROLE AUX CONSEILLERS
48. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
49. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL TENUES LE 14 OCTOBRE 2020 À 19H30 ET LE 28 OCTOBRE 2020 À 17H

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal des séances ordinaires du conseil tenues le 14 octobre 2020 à 19 h et le 28 octobre 2020 à 17h a été remise aux membres du conseil.

20-397 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du conseil tenues le 14 octobre 2020 à 19 h et le 28 octobre 2020 à 17h, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2020 ROUVERT LE 16 NOVEMBRE 2020

20-398 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 5 novembre 2020 rouvert le 16 novembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

5.1 9384-2011 QUÉBEC INC. – 17E AVENUE – LOT NUMÉRO 5 301 217 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 372-89 – PROFONDEUR DU LOT

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 5 novembre 2020, une recommandation défavorable à une demande de dérogation mineure visant à autoriser la subdivision du lot numéro 5 301 217 afin de créer 2 lots distincts ayant une profondeur de 29,90 mètres chacun en lieu et place de la profondeur minimale de 30,5 mètres exigée en vertu de l'article 5.4 du Règlement de lotissement n° 371-89;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision créerait des lots de petites dimensions permettant la conservation et la plantation de peu d'arbres suite aux constructions;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà beaucoup de circulation automobile dans le secteur de la 17e Avenue et que l'ajout de 4 logements aura pour impact d'augmenter la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation d'une telle dérogation aurait pour effet d'augmenter la densité du secteur principalement composé de résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT l'environnement bâti du secteur et qu'il est actuellement possible de procéder à la construction d'une habitation unifamiliale avec un logement au sous-sol sur le lot existant.

20-399 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De refuser la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2020-01080, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 novembre 2020 rouverte le 16 novembre 2020.

20-400 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

6.1 **5143, RUE DE LA PROMENADE-DU-LAC – LOT NUMÉRO 5 354 218 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – RÉNOVATIONS**

6.2 **7018, CROISSANT DU LAC – LOT NUMÉRO 5 529 899 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – RÉNOVATIONS**

6.3 **108980 CANADA INC. – RUE DES BOIS-FRANCS – LOT NUMÉRO 5 300 928 – RÈGLEMENT NUMÉRO 1008 RELATIF AUX IMMEUBLES DE 4 LOGEMENTS ET PLUS – 2E PRÉSENTATION**

6.4 **MUNICIPALITÉ DE RAWDON / POSTES CANADA – 11E AVENUE – LOT NUMÉRO 5 300 946 – ZONE 10 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – KIOSQUE POSTAL**

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

En ce qui concerne le point 6.4 relativement au kiosque postal, l'entretien, la réparation et la propreté des ouvrages sont de l'entière responsabilité de Postes Canada.

AUTRES SUJETS D'URBANISME

7. **DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE AFIN DE PROCÉDER À L'AJOUT D'UNE GRANDE AFFECTATION RÉCRÉATIVE INTENSIVE (RECI)**

RETIRÉ

8. **APPROBATION D'UN PLAN IMAGE ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES NATURELS – LOT 5 353 297 – ROUTE 125 – MATRICULE N° 8298-24-9241**

CONSIDÉRANT le plan image (lotissement) déposé concernant le lot n° 5 353 297, lequel plan a été préparé par Pascal Neveu, arpenteur-géomètre (Dazé Neveu arpenteurs-géomètres), en date du 23 octobre 2020, minute 12 110, dossier n° 53873;

CONSIDÉRANT QUE toute opération cadastrale portant sur trois (3) lots et plus requiert l'acceptation d'un plan projet de lotissement considéré comme un plan image;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) lots projetés situés dans les zones V2-32 et V2-33 du Règlement de zonage n° 402 ne seront pas desservis par les réseaux d'égout et d'aqueduc et devront être reliés à un puits et à une installation septique, le tout conformément au Règlement de lotissement n° 404 et ses amendements de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère des Transports à obtenir préalablement à l'aménagement de l'accès automobile commune à la Route 125;

CONSIDÉRANT QUE la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu du Règlement de lotissement n° 404 et ses amendements de la Municipalité se traduira par le versement d'une somme d'argent;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 novembre 2020 rouverte le 16 novembre 2020, notamment en ce qui concerne la zone à forte pente affectant une partie du lot no 5 353 297;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont été informés que le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie impose un cadre réglementaire relatif à l'implantation sur les terrains à forte pente, que ce cadre réglementaire devra minimalement être intégré aux règlements de refonte de la Municipalité en cours et sera opposable aux citoyens, que l'application de cadre réglementaire pourrait avoir un incidence sur le potentiel de constructibilité de l'un ou de plusieurs lots inclus au plan image (lotissement) faisant l'objet de la présente résolution et qu'il en revient aux demandeurs d'effectuer les validations diligentes auprès de l'arpenteur, la Municipalité se dégageant de toute responsabilité à cet égard;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par l'adjoint à la direction générale et responsable du développement durable.

20-401 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le plan image déposé concernant le lot n° 5 353 297, lequel plan a été préparé par Pascal Neveu, arpenteur-géomètre (Dazé Neveu arpenteurs-géomètres), en date du 23 octobre 2020, minute 12 110, dossier n° 53873, le tout selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 5 novembre 2020.

D'accepter, en conformité avec la réglementation municipale, que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels se traduise par le versement d'une somme d'argent correspondant à 10 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation foncière de la superficie totale du projet lors du dépôt du plan d'opération cadastrale, conformément à la réglementation en vigueur pour la superficie concernée par le projet de développement résidentiel de 157 736,2 mètres carrés (lots projetés 1,2 3 et 4).

PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'Y RENDRE APPLICABLE L'USAGE LOCATION RÉSIDENTIELLE À COURT TERME (31 JOURS ET MOINS) ET D'Y PRÉVOIR LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

CONSIDÉRANT QU'un règlement relatif aux usages conditionnels est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon depuis avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier le règlement relatif aux usages conditionnels afin d'y rendre applicable l'usage location résidentielle à court terme (31 jours et moins) – résidence de tourisme et d'y prévoir les conditions d'admissibilité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2020.

20-402 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 1015-2 modifiant le règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels afin d'y rendre applicable l'usage location résidentielle à court terme (31 jours et moins) et d'y prévoir les conditions d'admissibilité, tel que remis aux membres du conseil.

10. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENTIELLE R2-29 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE R1-503, D'AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES, BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES DANS LA ZONE R2-29 ET PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE R2-60 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PUBLIQUE P1-75

CONSIDÉRANT QU'un Règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la création de la zone résidentielle R2-29 à même une partie de la zone résidentielle R1-503;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite autoriser les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales de la zone résidentielle R2-29 à créer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'agrandissement de la zone résidentielle R2-60 à même une partie de la zone publique P1-75;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 14 octobre 2020 et qu'une période de consultation écrite a été tenue entre le 21 octobre et le 5 novembre 2020, le tout conformément aux dispositions des arrêtés et décrets ministériels visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19.

20-403 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 372-89-65 modifiant le Règlement de zonage 372-89 et ses amendements afin de créer la zone résidentielle R2-29 à même une partie de la zone résidentielle R1-503, d'autoriser les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone R2-29 et procéder à l'agrandissement de la zone résidentielle R2-60 à même une partie de la zone publique P1-75, tel que remis aux membres du conseil.

11. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la présente séance du conseil est tenue à huis clos, Monsieur le Maire reporte la lecture des questions déposées par les citoyens à la deuxième période de questions.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

12. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL – QUARTIER DU CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 18 septembre 2020 pour des services professionnels en architecture pour les plans et devis et la surveillance de la construction d'un complexe multifonctionnel dans le cadre du projet du quartier du citoyen;

CONSIDÉRANT la réception de dix (10) soumissions en date du 30 octobre 2020, lesquels ont fait l'objet d'une analyse par le comité de sélection le 6 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) offres de services reçues ont atteint le minimum de soixante-dix (70) points au niveau de la qualité, permettant l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, le plus haut pointage final a été attribué à la firme Patriarche architecture inc., cette entreprise ayant soumis une offre de 155 216,25 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse et les résultats du comité de sélection en date du 6 novembre 2020.

20-404 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour les services professionnels en architecture pour les plans et devis et la surveillance de la construction d'un complexe multifonctionnel dans le cadre du projet du quartier du citoyen, à la firme ayant eu le plus haut pointage final, soit l'entreprise Patriarche architecture inc. pour un montant de 155 216,25 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000065 a été émis pour autoriser cette dépense.

13. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN VÉHICULE « PICK-UP » CHEVROLET SILVERADO 1500 2021 – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT les besoins du Service de la sécurité incendie pour l'achat d'un véhicule, le tout aux fins du bon déroulement de ses opérations;

CONSIDÉRANT l'offre de prix provenant de l'entreprise S.R. Bourgeois & Frère Ltée F.A.S. Bourgeois Chevrolet pour un véhicule de marque Chevrolet Silverado 1500, année 2021, pour un montant de 37 308 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

20-405 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat d'un véhicule de marque Chevrolet Silverado 1500, année 2021, de l'entreprise S.R. Bourgeois & Frère Ltée F.A.S. Bourgeois Chevrolet pour le Service de la sécurité incendie, pour un montant de 37 308 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000066 a été émis pour autoriser cette dépense.

14. OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE DÉCORATIONS LUMINEUSES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'embellir et d'illuminer la rue Queen pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT l'offre de prix provenant de l'entreprise Leblanc illuminations-Canada inc. pour l'achat de plusieurs décorations lumineuses au montant de 26 122,52 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

20-406 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de décorations lumineuses, de l'entreprise Leblanc illuminations-Canada inc., pour un montant de 26 122,52 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 137 (parapluie).

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000064 a été émis pour autoriser cette dépense.

15. OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME DE MAINTENANCE AU GARAGE MUNICIPAL – VÉRIFICATION DU SYSTÈME ET DÉTECTION DE GAZ – ANNÉES 2021 À 2023

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du programme de maintenance pour la vérification du système et détection de gaz au garage municipal reçue de Vulcain Alarme, Division de BW Technologies Partenariat (Honeywell Analytics) pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023, pour un montant annuel de 1 305,85 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de ce contrat.

20-407 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le renouvellement du contrat de maintenance pour la vérification du système et détection de gaz au garage municipal auprès de Vulcain Alarme, Division de BW Technologies Partenariat (Honeywell Analytics), pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023, pour un montant annuel de 1 305,85 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000067 a été émis pour autoriser cette dépense.

16. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES – ACCUEIL, SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS HIVERNALES ET CHALET DE LA PLAGES – PLAGES MUNICIPALES ET PARC DES CHUTES DORWIN – SAISON HIVERNALE 2020-2021

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Monsieur Francis Charron pour effectuer l'accueil, l'entretien et la surveillance des installations hivernales et du chalet de la plage localisés aux sites

de la plage municipale et des chutes Dorwin pour la saison hivernale 2020-2021, selon les prix établis aux termes de l'entente à signer entre les parties et pouvant atteindre la somme de 17 750 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division de la voirie et responsable des parcs et espaces verts.

20-408 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'offre de service de Monsieur Francis Charron pour l'accueil, l'entretien et la surveillance des installations hivernales et du chalet de la plage localisés aux sites de la plage municipale et des chutes Dorwin pour la saison hivernale 2020-2021, selon les prix établis aux termes de l'entente à signer entre les parties et pouvant atteindre la somme de 17 750 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le chef de division de la voirie et responsable des parcs et espaces verts et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000068 est émis pour autoriser cette dépense.

17. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'ÉCHANGE DE SERVICES – DESSERCOM INC.

CONSIDÉRANT une demande reçue de l'entreprise Dessercom inc. (F.A.S. Ambulances Rawdon) afin de permettre l'entreposage de l'un de ses véhicules d'urgence dans la caserne incendie, située au 3599, rue Church;

CONSIDÉRANT la contrepartie offerte à la Municipalité, soit un don par Dessercom inc. de trois (3) moniteurs défibrillateurs automatiques de type Samaritain et leurs cabinets de rangement;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de s'entraider et de collaborer afin d'améliorer les services offerts à la population;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur adjoint du Service de la sécurité incendie.

20-409 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente d'échange de services avec l'entreprise Dessercom inc. (F.A.S. Ambulances Rawdon), ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

18. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT ET OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES

CONSIDÉRANT une demande reçue de l'école secondaire des Chutes afin de conclure une entente de partenariat pour le développement et la bonification des sentiers de vélo de montagne, randonnée pédestre, raquette et fatbike situés dans le boisé arrière de l'école;

CONSIDÉRANT également le dépôt d'une demande d'aide financière pour ce projet pour un montant de 6 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire des Chutes a fait une demande de subvention dans le cadre du programma PAFILR du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet qui mise sur les saines habitudes de vie et qui s'ancre dans les principes établis aux termes du Plan d'action intégré de la Municipalité dans le cadre de sa planification stratégique de développement durable;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

20-410 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de partenariat avec l'école secondaire des Chutes, ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

D'accorder un soutien financier au montant de 6 000 \$ à l'école secondaire des Chutes.

Que la conclusion de l'entente ainsi que le versement de l'aide financière sont conditionnels à ce que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accepte de verser la subvention dans le cadre du PAFILR à l'école secondaire des Chutes.

Le certificat de crédit numéro 2020-000069 est émis pour autoriser cette dépense.

19. AUTORISATION DE MISE EN VENTE – ÉQUIPEMENTS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIVISION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

CONSIDÉRANT QUE la division de l'hygiène du milieu au Service des travaux publics souhaite se départir de plusieurs équipements qui ne sont plus utiles, la liste détaillée ayant été remise aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la vente de ces équipements à leur juste valeur et au plus offrant, dans leur état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur;

CONSIDÉRANT QU'il sera de la responsabilité de l'acheteur, si requis, de démonter les équipements et leurs accessoires déjà en place.

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division de l'hygiène du milieu au Service des travaux publics.

20-411 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la vente de divers équipements de la division de l'hygiène du milieu au Service des travaux publics dont la liste a été remise aux membres du conseil municipal, et ce, à leur juste valeur et au plus offrant, dans leur état actuel, sans aucune garantie, aux risques et périls de l'acheteur. Il sera de la responsabilité de l'acheteur de démonter, lorsque requis, les équipements et leurs accessoires déjà en place.

De confirmer le retrait du caractère public de ces équipements, lesquels sont inutilisés par la Municipalité.

D'autoriser le chef de la division de l'hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

20. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

20-412 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

Que la Municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Le certificat de crédit numéro 2020-000070 est émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21. MODIFICATIONS À LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX - TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE – DOSSIER N° 1162037

Abrogée
par la réso.
20-459 le
09-12-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer une programmation de travaux révisée consistant à retirer de la programmation les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ainsi que les travaux réhabilitation des rues Church et Lakeshore drive, les travaux de mise à niveau des postes de pompage et les travaux sur les surverses et les émissaires et à les remplacer par l'ajout de travaux d'installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux.

20-413 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

22. AMÉLIORATION ET ACQUISITIONS DE DIVERS ÉQUIPEMENTS - PARC NICHOL, PARC DE LA ROSERAIE ET PLAGE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite investir dans l'amélioration de ses équipements au parc Nichol, au parc de la Roseraie et à la plage municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer une somme de 58 320,29 \$, taxes nettes incluses, à cette fin à même le Fonds de parc.

20-414 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'attribuer une somme de 58 320,29 \$, taxes nettes incluses, provenant du Fonds de parc pour les investissements et les acquisitions au parc Nichol, au parc de la Roseraie et à la plage municipale.

D'autoriser les dépenses relatives à ces investissements et ces achats jusqu'à concurrence de 58 320,29 \$, taxes nettes incluses, à même le Fonds de parc.

Le certificat de crédit numéro 2020-000071 a été émis pour autoriser cette dépense.

23. EMBAUCHE JOURNALIER REMPLAÇANT - PARCS ET ESPACES VERTS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'absence d'une employée occupant cette fonction au sein de la division des Parcs et espaces verts au Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que ce manque de ressource requiert l'embauche d'un employé remplaçant;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines.

20-415 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Mario Melançon à titre de journalier remplaçant à temps complet au sein de la division des Parcs et espaces verts du Service des loisirs et de la culture à compter du 14 décembre 2020, et ce, pour une durée indéterminée selon la période d'absence de l'employée occupant cette fonction.

L'embauche est également conditionnelle à la réussite des examens médicaux usuels selon le protocole établi.

24. EMBAUCHE D'UNE CHAUFFEUSE-JOURNALIÈRE À LA VOIRIE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une journalière-chauffeuse à temps partiel au sein de la division voirie, suivant un départ volontaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective en vigueur et le processus applicable.

20-416 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De ratifier l'embauche de Madame Moika Perreault au poste à temps partiel de journalière-chauffeuse au sein de la division voirie au Service des travaux publics, à compter du 16 novembre 2020, assortie d'une période de probation de trois (3) mois travaillés. L'embauche est également conditionnelle à la réussite des examens médicaux usuels selon le protocole établi.

25. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ DE L'ADJOINTE À LA DIRECTRICE DU GREFFE – VOLET CONTENTIEUX

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe à la directrice du greffe – Volet contentieux quittera pour un congé de maternité au début de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste jusqu'à la fin de la durée de ce congé;

CONSIDÉRANT la recommandation soumise aux membres du conseil municipal.

20-417 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De renouveler le contrat de travail de Madame Karine Lussier aux fins du remplacement de l'adjointe à la directrice du greffe – Volet contentieux, pour la durée de son congé de maternité.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

26. REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS D'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QU'en raison des règles de distanciation sociale ainsi que des mesures sanitaires ayant dû être établies afin de lutter contre la pandémie de la COVID-19 et de protéger la santé et la sécurité de la population, les frais d'inscription pour le camp de jour 2020 ont été plus élevés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une aide financière afin de compenser les pertes de revenus ainsi que les dépenses engendrées dans le contexte de la pandémie, notamment en ce qui concerne les camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite rembourser aux parents d'enfants ayant fréquenté le camp de jour estival pour l'année 2020 une partie des frais d'inscription au camp de jour correspondant à la différence entre le prix de base du camp de jour 2019 (82,40\$/semaine) et le prix du camp de jour 2020 (135\$/semaine), le tout représentant la somme de 52,60 \$ par semaine.

20-418 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des finances à faire les écritures comptables nécessaires ainsi qu'à rembourser à la personne ayant payé les frais d'inscription une partie des frais d'inscription au camp de jour estival pour l'année 2020 correspondant à la différence entre le prix de base du camp de jour 2019 (82,40\$/semaine) et le prix du camp de jour 2020 (135\$/semaine), représentant la somme de 52,60 \$ par semaine.

La présente résolution s'applique uniquement pour l'année 2020.

27. RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À PROMOUVOIR L'ACHAT ET L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES POUR L'ANNÉE 2021 – RÈGLEMENT NUMÉRO 105-2016

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n° 105-2016 établissant un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches lavables en 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'aide financière était d'une durée maximale d'un (1) an et que tout prolongement de la durée du programme peut être établi par voie de résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconduire ce programme pour l'année 2021, selon les mêmes termes et les mêmes conditions.

20-419 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De reconduire l'application du Règlement n° 105-2016 établissant un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches lavables pour l'année 2021, selon les mêmes termes et les mêmes conditions, pour un montant total des aides financières accordées de 1 000\$.

Le certificat de crédit numéro 2020-000072 a été émis pour autoriser cette dépense.

28. AUTORISATION DE SIGNATURE – VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a pris connaissance du cadre normatif du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

20-420 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la Municipalité de Rawdon autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

Que le chef de division de l'hygiène du milieu au Service des travaux publics soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

29. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME « FONDS DISPONIBLES POUR LE CANADA EN FÊTE » - MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Patrimoine canadien octroie des appuis financiers pour des activités organisées par l'entremise du programme « Fonds disponibles pour le Canada en fête »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cet appui financier pour l'organisation de la fête du Canada de 2021.

20-421 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'adjointe à la direction du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande de soutien financier auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la fête du Canada de 2021 et d'autoriser cette dernière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

30. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) offre aux municipalités la possibilité de conclure une entente de développement culturel permettant de bénéficier d'une subvention, le tout ayant pour objectif de valoriser une vie culturelle participative et engagée, mettre en valeur les éléments identitaires du territoire et positionner la culture comme un moteur de développement durable économique, social et territorial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure une entente avec le MCC dans le cadre de cette aide aux initiatives de partenariat afin de permettre le déploiement d'actions en lien avec sa politique culturelle, dont les actions seraient prises sur les trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à investir en 2021 la somme de 4 500 \$ pour le déploiement de la politique et heures d'accompagnement ainsi que la somme de 20 000 \$ par année pour les années 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite entamer les négociations et conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

20-422 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

31. CRÉATION D'UN COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de faire la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité et un vieillissement actif aux aînés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en période de mise à jour de sa politique MADA;

CONSIDÉRANT que le cheminement de MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la mise à jour de la politique MADA;

CONSIDÉRANT que MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité.

20-423 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder à la création d'un comité MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des questions Aînés (RQA).

Le comité MADA aura pour mandat :

- D'assurer la mise à jour de la politique MADA:
 - o en étant à l'écoute des besoins et des attentes des aînés;
 - o en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « aînés».
- De proposer un projet de mise à jour de la politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :

- en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
- en priorisant les éléments du plan d'action;

De nommer les personnes suivantes au sein du comité MADA :

- Madame la conseillère Stéphanie Labelle;
- Madame Isabelle Ménard, directrice du Service des loisirs et de la culture;
- Madame Lynn Scott, représentante aînée;
- Monsieur Gilbert Bourgeois, représentant aîné.

De nommer comme responsable des questions Aînés (RQA) Madame la conseillère Stéphanie Labelle.

32. JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE – 19 NOVEMBRE

CONSIDÉRANT QU'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de Rawdon au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre.

20-424 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le conseil municipal de Rawdon déclare le 19 novembre comme « La journée Rawdonnoise de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre ».

33. RENOUELEMENT - ADHÉSION 2021 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2021, pour un montant de 6 111,47 \$, plus les taxes applicables.

20-425 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Rawdon à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

D'autoriser le paiement de la somme de 6 111,47 \$, plus les taxes applicables, représentant la cotisation pour l'année 2021.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000073 est émis pour autoriser cette dépense.

34. COUVERTURE D'ASSURANCE – LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance en matière de responsabilité pour les activités de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon (TDCR) est venue à échéance le 1^{er} novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte d'ajouter cet organisme à but non lucratif à titre d'assuré additionnel sur sa propre police d'assurance pour les activités suivantes : ski de fond, vélo de montagne, vélo à pneus surdimensionnés (fat bike) et raquette, incluant une couverture pour erreurs et omissions, représentant une prime annuelle de 1 050 \$, plus les taxes applicables, le tout jusqu'au 31 octobre 2021.

20-426 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'ajout de l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon à titre d'assuré additionnel pour la période se terminant le 31 octobre 2021, représentant une prime de 1 050 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2020-000074 est émis pour autoriser cette dépense.

35. COLLOQUE - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Environnement a organisé un colloque sur la gestion des matières résiduelles, lequel s'est déroulé de façon virtuelle les 4 et 5 novembre dernier.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Renald Breault a été inscrit à ce colloque.

20-427 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de l'inscription de Monsieur Renald Breault au Colloque sur la gestion des matières résiduelles organisé par le Réseau environnement ayant eu lieu les 4 et 5 novembre dernier.

Le certificat de crédit numéro A20-150383 a été émis pour autoriser cette dépense.

36. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2020 - MOISSON LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Moisson Lanaudière est un organisme de charité qui aide un réseau de plus de 70 organismes communautaires de la région afin que soient distribuées des denrées alimentaires variées à des personnes vivant une situation précaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite le soutien financier de la Municipalité afin de poursuivre ses activités.

20-428 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à Moisson Lanaudière.

Le certificat de crédit numéro 2020-000075 est émis pour autoriser cette dépense.

37. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI MATAWINIE – PLACE AUX JEUNES MATAWINIE 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Matawinie favorise la migration, l'établissement et le maintien dans la région de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans;

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier afin de poursuivre ses activités.

20-429 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à l'organisme Carrefour Jeunesse emploi - Place aux jeunes Matawinie 2020-2021.

Le certificat de crédit numéro 2020-000076 a été émis pour autoriser cette dépense.

38. FIN DES TRAVAUX – RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-GRATTEN – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL-2016-484)

CONSIDÉRANT QUE le projet de rechargement et renforcement sur le chemin du Lac-Gratten bénéficie d'une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAV) volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du chemin du Lac-Gratten ont pris fin en date du 6 novembre 2020.

20-430 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De confirmer au ministère des Transports que les travaux autorisés sur le chemin du Lac-Gratten sont terminés en date du 6 novembre 2020.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires aux fins de la finalisation

du dossier de subvention auprès du ministère des Transports ainsi que tout document requis aux fins de la présente résolution.

39. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISoire - TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR DIVERSES RUES – 6^E AVENUE, 9^E AVENUE ET RUE ALBERT - PAVAGE JD INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 254 318,02 \$, taxes incluses, pour les travaux d'asphaltage sur la 6^e Avenue, la 9^e Avenue et la rue Albert par l'entreprise Pavage JD inc, lequel inclut une retenue spéciale temporaire additionnelle de 5 000\$ pour des travaux correctifs non conformes sur la 6^e Avenue;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics de procéder à l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet en date du 12 novembre 2020, à l'exception des travaux non conformes sur la 6^e Avenue.

20-431 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'asphaltage sur la 6^e Avenue, la 9^e Avenue et la rue Albert réalisés dans le cadre de ce projet, à l'exception des travaux non conformes sur la 6^e Avenue.

D'autoriser le paiement de la somme de 254 318,02 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pavage JD inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2020-000018, le tout incluant une retenue spéciale temporaire additionnelle de 5 000\$ pour des travaux correctifs non conformes sur la 6^e Avenue, lequel sera libéré à la réception des quittances.

40. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX – CHEMIN DU LAC-GRATTEN – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 82 214,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement de deux ponceaux sur le chemin du Lac-Gratten par l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Groupe Civitas inc. en date du 12 novembre 2020 et du chef de division de l'hygiène du milieu au Service des travaux publics en date du 13 novembre 2020.

20-432 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 82 214,07 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro H20-450161.

41. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION PROVISoire – 1^{ERE} COUCHE D'ASPHALTE (TRAVAUX 2020) - TRAVAUX DE FONDATION ET DE PAVAGE SUR LES RUES QUEEN ET FOREST-HILL – SINTRA INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 29 322,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de fondation et de pavage sur les rues Queen et Forest-Hill par l'entreprise Sintra inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Groupe Civitas inc. en date du 4 novembre 2020 et du chef de division de l'hygiène du milieu au Service des travaux publics en date 12 novembre 2020 de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de première couche d'asphalte (travaux 2020) réalisés dans le cadre de ce projet.

20-433 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux de première couche d'asphalte (travaux 2020) réalisés dans le cadre du contrat pour travaux de fondation et de pavage sur les rues Queen et Forest-Hill.

D'autoriser le paiement de la somme de 29 322,53 \$, taxes incluses, à l'entreprise Sintra inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2020-000030, lequel sera libéré à la réception des quittances.

42. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION DÉFINITIVE - TRAVAUX D'INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU AU PARC NICHOL – 9153-5955 QUÉBEC INC. (F.A.S TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 3 968,60 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation de jeux d'eau au parc Nichol par l'entreprise 9153-5955 Québec inc. (f.a.s. Terrassement Limoges et fils inc);

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du service des loisirs et de la culture en date du 13 novembre 2020, de procéder à l'acceptation définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet.

20-434 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 3 968,60 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9153-5955 Québec inc. (f.a.s. Terrassement Limoges et fils), tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro L18-750711, lequel sera libéré à la réception des quittances.

43. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – AJOUT D'UN PONCEAU – RUE PARK - JOBERT INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 83 307,17 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ajout d'un ponceau sur la rue Park par l'entreprise Jobert inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Les services EXP inc. en date du 11 novembre 2020 et du chef de division de la voirie au Service des travaux publics en date du 12 novembre 2020.

20-435 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 83 307,17 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jobert inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2020-000056.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

44. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 31 octobre 2020.

20-436 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

44.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2020 au montant de 466 058,52 \$

44.2 Liste des chèques émis

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 39 564 à 39 711) au 13 novembre 2020 totalisant 336 063,43 \$

44.3 Liste des chèques annulés

D'approuver la liste des chèques annulés au 13 novembre 2020

44.4 Liste des prélèvements

D'approuver la liste des prélèvements (nos 7 125 à 7 198) au 13 novembre 2020 totalisant 220 353,84 \$

44.5 Liste des paiements directs

D'approuver la liste des paiements directs (nos 1 171 à 1 256) au 13 novembre 2020 totalisant 1 441 209,64 \$

44.6 Liste des engagements

D'approuver la liste des engagements au 13 novembre 2020 totalisant 10 232 921,01 \$

44.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 octobre 2020 totalisant 56 578 \$

44.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois d'octobre 2020 totalisant 228 257,43 \$

45. CORRESPONDANCE

46. AFFAIRES NOUVELLES

46.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1015-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'Y RENDRE APPLICABLE L'USAGE LOCATION RÉSIDENTIELLE À COURT TERME (31 JOURS ET MOINS) ET D'Y PRÉVOIR LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

20-437

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 1015-2 modifiant le règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels afin d'y rendre applicable l'usage location résidentielle à court terme (31 jours et moins) et d'y prévoir les conditions d'admissibilité.

47. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur le conseiller Renald Breault prend la parole mentionnant ce qui suit : La Programmation de la TECQ l'inquiétait beaucoup. Par contre, les explications données par Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier l'ont rassuré.

Madame la conseillère Stéphanie Labelle prend la parole mentionnant ce qui suit : Elle a participation à une réunion du comité commerçant via zoom et souhaite donner aux élus et citoyens des nouvelles de différents commerces en général. Plusieurs commerces ont adapté leurs heures d'ouverture à la baisse, non pas en raison de problèmes au niveau des ventes et de l'achalandage, puisque d'ailleurs leurs chiffres d'affaires ne font qu'augmenter actuellement, mais plutôt en raison d'un manque au niveau du personnel. Elle félicite les entreprises et entrepreneurs pour leur adaptation aux diverses normes gouvernementales, leur innovation et leur persévérance dans le contexte de la pandémie. Elle encourage la population continuer de faire leurs achats auprès des commerçants locaux et à débiter leurs emplettes pour Noël dès maintenant pour aider les commerçants du coin qui font face à ce manque de main-d'œuvre.

Monsieur le maire Bruno Guilbault prend la parole mentionnant ce qui suit : Il encourage les citoyens à aller travailler quelques heures, quelques journées par semaine dans les commerces du coin mentionnant que cette expérience peut, dans le contexte actuel, être bénéfique pour leur moral puis contribuer également à la vitalité de la municipalité. Il travaille actuellement à trouver une façon d'identifier les commerces du coin présentant un besoin de main-d'œuvre et à diffuser l'information auprès de la population.

48. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la présente séance du conseil est tenue à huis clos, Madame Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe fait lecture des questions déposées par les citoyens conformément à l'avis public affiché.

Jacqueline Breault – Diffusion des séances et la question est la suivante : Serait-il possible de diffuser par video-conférence ou par web diffusion les séances de la populeuse municipalité de Rawdon comme le diffusent St-Donat, St-Félix-de-Valois, Ste-Marcelline et autres municipalités de la MRC Matawinie?

Marie Blais - Règlement 1015-2 (Airbnb) et la question est la suivante : Serait-il possible de recevoir une copie du projet de Règlement no. 1015 relatif à la location résidentielle à court terme? Cela me permettrait de formuler une question avant le début de la séance du conseil municipal du 18 novembre à 19h.

Jean-Yves St-Denis – Diverses questions, soit les suivantes :

1. En 6.3, pourquoi ont parlé de maisons de plus de 4 logements. La municipalité n'a pas un règlement qui limite la construction à 4 logements?
2. En 7, qu'est-ce qu'une zone récréative intense?
 - a. Quel est l'impact sur le plan d'urbanisme de la ville?
3. En 10, un schéma sur le l'endroit du changement serait utile pour comprendre ce changement.

- a. Il y a-t-il des zones désignées à Rawdon qui sont uniquement pour des maisons unifamiliales?
- b. Comment peut-on commencer la coupe d'arbre et le chemin si l'approbation du changement de zonage n'est pas encore faite?
4. Quelles sont les intentions du maire pour le budget de 2021 et de geler le roll municipal dans le but d'aider les citoyens à cause de la pandémie?
5. Un citoyen s'est plaint sur le fonctionnement d'un garage pour auto sur la rue Cartier à Rawdon, la ville a-t-elle fait un suivi et quelle est la réponse?

Afin de connaître les réponses aux questions posées, les citoyens sont invités à prendre connaissance de l'enregistrement de la séance laquelle est disponible sur le site internet de la Municipalité, dès que possible après cette séance.

49. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

20-438 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19h50.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

(signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire